

## **MEDIA 6**

**Société anonyme au capital de 9 220 000 €**  
**Siège Social : 33, avenue du bois de la pie - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE**

**RCS BOBIGNY 311 833 693**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 14 DECEMBRE 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,**

**LE QUATORZE DECEMBRE A QUATORZE HEURES,**

Les actionnaires de la société MEDIA 6, société anonyme au capital de 9.220.000 €, divisé en 2.881.250 actions de 3,20 € chacune, dont le siège est 33, avenue du Bois de la Pie – 93290 TREMBLAY EN FRANCE se sont réunis à huis clos en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration suivant insertion n°2304314 au BALO n°135 en date du 10 novembre 2023.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été certifiée par les membres du bureau ; les votes par correspondance et les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard VASSEUR, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Laurent VASSEUR et Alexandre VASSEUR, actionnaires, acceptent la fonction de scrutateur pour cette Assemblée.

Nicolas LE CAM, Directeur Administratif & Financier de MEDIA 6, est désignée comme secrétaire par les membres du bureau.

Le Cabinet EFICO EXPERTISE, et le cabinet GRANT THORNTON, Commissaires aux Comptes titulaires régulièrement convoqués n'assistent pas à l'Assemblée Générale, excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, ayant voté par correspondance ou représentés, possèdent 4 468 732 voix sur les 4 796 935 droits de vote existants.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- ♦ Nomination de Mr Alexandre VASSEUR, Administrateur,
- ♦ Nomination de la SAS VASCO, Administrateur, représentée par Mme Chloé VASSEUR,
- ♦ Nomination de BOREL & ASSOCIES, Commissaire aux comptes suppléant,
- ♦ Questions diverses,
- ♦ Pouvoirs pour formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires nominatifs,
- la copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire du BALO en date du 10/11/2023 comportant la convocation des actionnaires à J – 35,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, la liste des actionnaires et la liste des Administrateurs,
- le projet des résolutions présenté à l'Assemblée,
- ainsi que tous les documents annexes dont la présentation est prévue par la réglementation.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite, le Président expose et motive les points inscrits à l'ordre du jour.

Notamment, il rappelle que Madame Marie-Bernadette VASSEUR a adressé à la Société le 16 octobre 2023 un courrier de démission de son mandat d'administrateur à compter de la plus prochaine Assemblée Générale et au plus tard le 1er février 2024. Sur proposition du Conseil d'Administration, il propose à la présente Assemblée la nomination de Monsieur Alexandre VASSEUR en remplacement et pour la durée restant à courir du mandat de Madame Marie-Bernadette VASSEUR.

Aussi, afin d'élargir le gouvernement d'entreprise et d'y faire siéger logiquement l'actionnaire majoritaire en tant que personne morale, le Président propose à la présente Assemblée la nomination de la Société par Actions Simplifiée VASCO.

Enfin, constatant le départ en retraite du Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Eric LEBEGUE (12 rue de Ponthieu 75008 Paris) qui a provoqué sa démission, et sur le choix motivé du Comité d'Audit du 30 octobre dernier validé ensuite en Conseil d'Administration du 2 novembre 2023, le Président propose de soumettre aux suffrages de cette Assemblée la nomination de BOREL & ASSOCIES, après avoir rappelé les raisons de ce choix, en tant que nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur ERIC LEBEGUE, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2025.

Le Président déclare la discussion ouverte et répond aux questions qui lui sont posées.

Après un échange de vues, plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Marie-Bernadette VASSEUR de son mandat social d'Administrateur qui a été notifiée à la Société par courrier en date du 16 octobre 2023, et après délibération, décide de remplacer Madame Marie-Bernadette VASSEUR par :

### **Monsieur Alexandre VASSEUR**

Né le 17 octobre 1989, de nationalité française,  
Demeurant 57 Quai de Grenelle – 75015 PARIS

Ce remplacement prend effet à l'issue de cette présente Assemblée et le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre VASSEUR expirera à l'issue de l'Assemblée Générale (mars 2026 a priori) statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2025.

Monsieur Alexandre VASSEUR a déclaré accepter les fonctions qui lui sont confiées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni aucun empêchement de nature à en interdire l'exercice.

Votes - pour : 4 468 732 par unanimité des présents  
- contre : 0  
- abstention : 0

*Cette résolution est adoptée.*

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide la nomination du nouvel administrateur :

### **La Société par Actions Simplifiée VASCO**

au capital social de 11 023 940 €,

N° RCS (Créteil) 454 082 744

sise 25-27 avenue du Nord – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES,

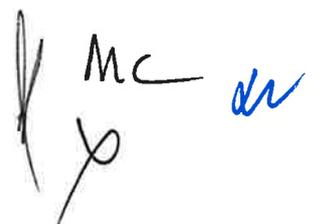
elle-même actuellement représentée par Madame Chloé VASSEUR, Directeur Général VASCO SAS.

Le mandat de la SAS VASCO prend effet à l'issue de cette présente Assemblée et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale (mars 2029 a priori) statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2028.

La société VASCO SAS déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni aucun empêchement de nature à en interdire l'exercice.

Votes - pour : 4 468 732 par unanimité des présents  
- contre : 0  
- abstention : 0

*Cette résolution est adoptée.*



### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après délibération, nomme en remplacement de Monsieur Eric LEBEGUE le cabinet BOREL & ASSOCIES, sis 17 rue Louis Guérin – 69626 VILLEURBANNE, Commissaire aux comptes suppléant. Il est rappelé que son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale (mars 2026 a priori) statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2025.

Votes - pour : 4 468 732 par unanimité des présents  
- contre : 0  
- abstention : 0

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Bernard VASSEUR, Président du Conseil d'Administration, à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités consécutives aux résolutions de cette présence assemblée, faire tous dépôts nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY, et de manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, y compris substituer.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal à l'effet de remplir toutes les formalités de droit.

Votes - pour : 4 468 732 par unanimité des présents  
- contre : 0  
- abstention : 0

*Cette résolution est adoptée*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.



**DE TOUT CE QUE DESSUS,**

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le secrétaire.

**LE PRESIDENT :**

**Monsieur Bernard VASSEUR**

**UN SCRUTATEUR**

**Monsieur Laurent VASSEUR**

**UN SCRUTATEUR**

**Monsieur Alexandre VASSEUR**

**LE SECRETAIRE :**

**Monsieur Nicolas LE CAM**